Classification Grue mobile

Recommandation R.383m Différentes catégories

CACES validité 5 ans

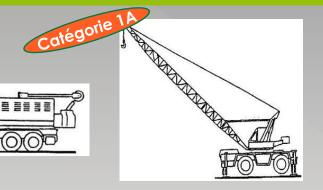
Sur porteur

Automotrice

Sur Chenilles

Sur rails

Flèche treillis

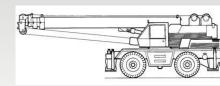






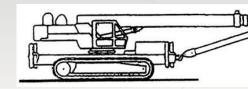
Flèche télescopique















PROGRAMME DE FORMATION Renouvellement CACES® R383m Grues mobiles

Recommandation CNAMTS R383m Grues mobiles

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis :

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

Durée:

2 jours recyclage et tests CACES®

Nombre d'intervenants :

1formateur théorie/pratique sur le 1èr jour et 1 testeur sur le 2ème jour.

Evaluation et suivi de la formation

 Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de Grues mobiles pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur. (CT R4141-11 et R4141-12).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de grue mobile, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



Certifié par GLOBAL Certification Suivant les recommandations CNAM R383m, R386, R389, R372m et R390